

# LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE SEPTEMBRE 2020 – N° 74



## **MOT DU MAIRE** – **Didier LATHUILLE**

Un bel été 2020, aussi bien pour la météo que pour la fréquentation touristique dans notre village. Cet été 2020 sera inoubliable.

Beaucoup ont découvert notre village, notre territoire et ses atouts et seront heureux de revenir car l'accueil et la convivialité étaient omniprésents. Je tiens par ce message à remercier chacun à son niveau pour cet accueil chaleureux, que ce soit les commerçants, les entreprises, mais aussi le Saint-Jeandin, qui par un sourire, un service ou un renseignement donné n'a pas laissé indifférent le vacancier.

Il est vrai que la mairie a essayé de tout mettre en œuvre pour que chacun se sente bien dans notre village et pour ne citer que ce point : l'aire de pique-nique des Bartavelles a été relookée et même si nous avons dû faire face à des incivilités (nuisances sonores, rodéo sur la route d'accès et trois tables en bois brûlées) je retiendrai les retours positifs des touristes et de nos résidents.

Ainsi, s'achève cette saison estivale, bien particulière, dans cette période où nous avons besoin de nous ressourcer, de retrouver nos racines et notre union avec la nature.

SAINT JEAN... PARLONS-EN ...

## **CIRCULATION PERTURBÉE** **TOUR DE FRANCE**

Le 105<sup>ème</sup> Tour de France traversera notre commune le **JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**, lors de la 18<sup>ème</sup> étape Méribel – La Roche-sur-Foron.

Il traversera notre commune et d'ailleurs les routes, dans le sens La Clusaz – Entremont, en passant par « *le grand remblai* » seront coupées à toute circulation approximativement de 14 h à 17 h 30.

## **TRAVAUX DE VOIRIE**

**ROUTE DE LA CLUSAZ** : les travaux de déboisement et de débardage débuteront fin août. Dès le lundi 7 septembre, reprise des travaux de sécurisation sur la route départementale (pose de filet contre les éboulements rocheux) entre Saint-Jean-de-Sixt et La Clusaz, du début de la carrière jusqu'à la chapelle du Parc. Ils se termineront, au plus tard, début novembre 2020. La circulation sera réglementée par des feux en alternat.

**ROUTE DU DANAY** : les travaux de réfection du mur situé dans le premier virage de la route du Danay (lieudit La Ruaz) débutent le 14 septembre pour se terminer le 30 novembre 2020. La voie communale est interdite à toute circulation (auto, vélo, piéton) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h. En dehors de ces horaires des feux en alternat sont mis en place.

**ROUTE DE FORGEASSOUD** : des travaux en collaboration avec Ô des Aravis, permettront la réfection des réseaux d'eaux usées, eau potable et eaux pluviales. La portion de voie communale : de l'embranchement de la route des Trots à l'embranchement de la route des Prés de Ville, sera fermée à toute circulation, du 14 septembre au 13 novembre 2020, de 7 h 30 à 17 h 30.

**Il est évident, qu'en cas d'urgence, les entreprises mettront tout en œuvre pour rétablir la circulation de ces voies, le plus rapidement possible.**

## **AGENDA**

### **INAUGURATION SALLE « LA SIXTINE »**

Le projet d'aménagement du centre du village se concrétise par l'ouverture prochaine de la nouvelle salle communale « La Sixtine ». L'inauguration officielle se tiendra le **SAMEDI 26 SEPTEMBRE** à partir de 11 heures. **Une après-midi « portes ouvertes »** pour la population aura lieu **ce même jour de 15 h à 18 h**. Chacun pourra visiter les lieux en compagnie des élus et se renseigner ou échanger autour du verre de l'amitié.

# RENTRÉE SPORTIVE

## ASSOCIATION SPORTIVE DES ARAVIS

---

Après un printemps un peu particulier, l'ASA a repris ses activités extérieures en juillet en respectant les mesures sanitaires. La marche senior a repris le lundi après-midi avec Ghislaine, la marche rapide et la course à pied le mercredi soir avec Didier et Christophe, et la rando le samedi matin. Actuellement, l'association ne peut pas garantir la reprise des cours de gym en septembre et le maintien des activités extérieures. Nous vous tiendrons au courant par mail, affiches et bouche à oreille.

Dans la mesure du possible, nous ferons l'assemblée générale de l'ASA dans l'automne.

## ASSOCIATION ENKI YOGA

---

Tout au long de l'année, l'association ENKI YOGA, vous accueille à ses cours, dispensés par Nathalie GROPELLIER, professeur diplômée :

MARDI, à 19 h, vinyasa, yoga dynamique

MERCREDI, à 12 h 30, yoga de l'énergie

VENDREDI, à 19 h yin yoga pour retrouver l'immobilité des postures au sol.

Les créneaux habituels de 20 h à 21 h le mardi (yoga de l'énergie) et de 11 h 30 à 12 h 30 Le mercredi (yoga enfants) seront recouverts dès que possible, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

## DIVERS

### EMPLOI ÉCOLE

---

La commune recrute un agent (homme ou femme) pour la surveillance de la cantine, durant le temps scolaire les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 11 h 45 à 13 h 45. Merci de déposer votre candidature en Mairie.

### ST JEAN BOUQUINE

---

Les bénévoles de la bibliothèque Saint Jean Bouquine sont à votre disposition pour vous accueillir tous les mardis et vendredis de septembre aux horaires habituels, soit entre 17 h et 19 h, dans le respect des gestes barrières imposés.

## A PROPOS DES ABOIEMENTS DE NOS COMPAGNONS CANINS

---

Les aboiements intempestifs de chien peuvent être considérés comme étant **une nuisance sonore** définie par l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique de la façon suivante : « *bruit particulier qui, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme* ».

Ils constituent alors un trouble anormal du voisinage. Selon l'article 1385 du code civil, c'est **le propriétaire qui est responsable** des dommages causés par son chien.

Si un règlement à l'amiable est le plus souvent privilégié pour régler la situation, la victime peut si celle-ci n'aboutit pas, porter plainte et engager une procédure judiciaire civile ou pénale, dont les sanctions peuvent être lourdes :

- ✓ Condamnation du propriétaire du chien, en plus d'être sommé de faire cesser le bruit, à verser des dommages et intérêts.
- ✓ Condamnation du propriétaire du chien à des travaux d'insonorisation de son logement.
- ✓ Confiscation du chien à son propriétaire.
- ✓ Paiement d'une amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Les cas de jurisprudence sanctionnant les bruits d'aboiements des chiens sont de plus en plus nombreux.

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

---

Une nouvelle saison de chasse va commencer du dimanche 13 septembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021. Sur l'ensemble de la Hte-Savoie, la chasse se déroule les dimanches, mardis, jeudis et samedis ainsi que les jours fériés.

D'autre part, une permanence de contrôle des prélèvements à lieu tous les soirs de chasse (sauf les mardis) de 19 h 15 à 19 h 30 (18 h 15 / 18 h 30 en hiver) au local de l'ancien télésiège : 364 route de Fromaget..

Une application smartphone est également disponible pour connaître les zones et jours de chasse en Haute-Savoie : chasseco (application consultable sur internet : [chasseco.fr](http://chasseco.fr)). N'hésitez pas à venir les rencontrer.

## **LA LETTRE MENSUELLE**

---

La Mairie souhaite faire évoluer ce support de communication à la population qu'est la lettre mensuelle (feuille jaune) distribuée chaque mois dans les boîtes à lettres.

Conformément à notre engagement public et responsable par rapport à l'environnement, le conseil municipal souhaiterait favoriser sa dématérialisation : celle-ci sera désormais envoyée directement par e-mail à partir du mois **d'OCTOBRE 2020** à ceux qui en font la demande.

Les personnes qui ne souhaitent pas recevoir la lettre mensuelle par mail ou qui ne sont pas équipées en informatique pourront la retirer en libre-service dans le hall d'entrée de la mairie. Retrouvez aussi ce document d'information consultable en ligne sur le site de la mairie : [www.saint-jean-de-sixt.fr](http://www.saint-jean-de-sixt.fr) rubriques : « actualités » puis « publication ».